

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
3ème année
GESTION
parcours Banque, Finance, Assurance

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Licence
3ème année
GESTION
parcours Banque, Finance, Assurance

est composée comme suit :

- Monsieur PALLUEL Cédric, Associé professeur à mi-temps
- Monsieur MENDES Lindo, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Fait à Toulouse, le 20/01/2023

Pour le Président, et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Agnès ALAÏNARDE

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

